



Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO au CSA-FS du 2 avril 2026



Mr le Directeur académique, mesdames et messieurs les membres de ce CSA-SD,

le groupe de travail fiches SST ne répond jamais aux besoins des collègues, enseignants et AESH face à la violence dont nous sommes victimes au quotidien. La souffrance au travail est bien réelle, en augmentation et vos réponses, les réponses de notre employeur ne sont pas à la hauteur, c'est peu de le dire.

Concernant le second degré d'abord, nous constatons que le nombre de situations de tension est en nette augmentation, que ce soit dans les relations entre collègues, avec la hiérarchie ou avec les élèves et leurs familles. Ces tensions sont la conséquence directe de la dégradation des conditions de travail et la mise en place des différentes réformes qui dérèglent, territorialisent, épuisent et mettent finalement les collègues en difficulté, et ce quel que soit la fonction des collègues : enseignants, CPE, AED, AESH, etc. Le ministère choisit de supprimer encore des moyens, en particulier sur les collèges à la rentrée prochaine, que ce soit pour l'enseignement ou l'accompagnement des élèves à besoins particuliers. Nous dénonçons ce qui est devenu une maltraitance institutionnelle et revendiquons les moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions, en commençant par annuler les suppressions de postes et les fermetures de classes prévues.

Nous allons organiser la visite prochaine du lycée Le Dantec au sujet de l'amiante, la FNEC FP-FO ne peut que répéter que seul un désamiantage pourra garantir l'arrêt du danger pour les usagers des établissements concernés, le reste ne sera qu'un moyen de masquer le danger de manière provisoire.

Il est prévu aussi que cette réunion précise les conditions générales d'utilisation du registre SST. Nous ne pouvons que nous inquiéter sur ce point et nous craignons d'y voir une volonté de restreindre son accès, tant les fiches se multiplient. Or briser le thermomètre ne fera pas baisser la température. Nous nous opposerons à toute velléité de restreindre l'usage de ce registre qui met en lumière des situations profondément douloureuses pour les collègues. Pour FO, une avancée devrait d'ailleurs être mise en place dans la façon de fonctionner de ce registre où seule la personne ayant déposé la fiche devrait être en capacité de classer la fiche comme close. Le suivi de chaque situation n'est actuellement pas fait de manière à solutionner les problèmes et certaines réponses laissent à penser que le problème est même parfois renvoyé à la personne qui a rédigé la fiche. Il faudrait que chaque situation soulevée soit immédiatement suivie des solutions concrètes proposées par l'administration et conclue par la reconnaissance par la ou le collègue de la résolution du problème.

Depuis la rentrée de septembre 2025, ce sont 557 fiches qui ont été rédigées par les collègues. Sur ces 557 fiches, 499 concernent le premier degré. 366 fiches font état de la violence d'enfants de tous âges sur adultes PE et AESH (83 fiches). C'est un relevé à minima. En effet, combien de collègues, persuadés qu'ils y réussiront seuls ou conscients de l'impossibilité de recevoir une aide efficace, franchissent pas le pas de remplir ces fiches ?

Aucune aide réelle n'est apportée. La plupart des Inspecteurs de circonscription sont certes de plus en plus réactifs, les équipes de circonscription plus présentes auprès des collègues. Dans un premier temps, cela est appréciable. Mais ces interventions débouchent inévitablement sur une demande de travail très conséquent pour les collègues : demande à l'équipe la recherche de solutions internes, la mise en place d'un protocole de crise, la recherche d'aménagement de l'accueil de l'enfant lorsqu'il est à l'école, la réunion d'une ESS, la rédaction de PAI, PPRE, GEVASCO, appels aux RASED, EMR (IEN CPC RASED...), IEN TND, EMAS, demandes d'aide à la chargée de mission d'appui aux écoles, à l'infirmière scolaire, à l'AESH référente, à la psychologue EDA, demande de l'intervention de la PMI, orientations

des parents vers les SESSAD, CMPEA, MDD, CAMSP, constitution d'un dossier pour la MDPH, rédaction d'une information préoccupante, dépôt de plainte, d'un signalement au procureur pour défaut de soins. Les IEN conseillent de travailler en équipe, de faire constater un accident de service par un médecin, de prendre soin de soi, de ne pas hésiter à recontacter l'inspecteur... Les IEN reçoivent les parents, leur écrivent des rappels à la loi, convoquent les collègues pour avoir leur version... Certains IEN reconnaissent leur impuissance, la nécessité de soins pour certains enfants violents en souffrance, l'épuisement des collègues.

Rien ne se passe, l'enfant rendu violent par l'abandon dont il est victime, le parent agressif contre une école et ses personnels impuissants, continuent sur leur lancée. Les collègues épuisés et par la situation et par la charge de travail supplémentaire exigée, attendent en vain une solution réelle. Ils continuent de subir, se rendent malades, sont arrêtés pour plusieurs mois, perdent donc des revenus (jour de carence et -10% du salaire à chaque jour d'arrêt) ne reprennent pas, démissionnent...

La situation d'une école est emblématique. Un élève scolarisé en petite section depuis plus d'un an désormais est signalé par les collègues qui alertent leur IEN à plusieurs reprises et ce par tous les moyens, courriers, fiches SST, réunions. Une aide partielle est enfin apportée depuis quelques jours : une AESH est recrutée pour ce petit garçon pour quelques heures par semaine : 6 selon la notification de la MDPH.

Une AESH de cette même école, porteuse de handicap, fatiguée, épuisée qui accompagnait 3 enfants de différentes classes jusqu'en février 2026 se voit notifier un enfant supplémentaire par le PIAL. Elle nous alerte, nous vous alertons à plusieurs reprises... Ce début de semaine, réponse orale de l'administration par le biais du PIAL à la directrice de l'école qui transmet à l'AESH : « c'était déjà bien la situation comme ça car ils auraient pu mettre les 2 élèves qui sont dans la même classe à 6 h entre les 2. » Aucune intention de changer la situation, aucune intention de soulager la souffrance au travail de cette employée de l'Education nationale, en situation de handicap ! Quel mépris, quelle maltraitance ! Et en carte scolaire, vous localisez un dispositif ULIS en échange d'une ouverture de classe dans cette école très fragile.

Pour le SNUDI-FO : le problème vient de ce que ne sont pas les besoins des élèves en grande difficulté ou en situation de handicap qui sont le point de départ de la prise en charge de ces élèves. Si c'était le cas, pour commencer, les AESH auraient un statut de fonctionnaire, une réelle formation, un salaire à la hauteur de leur difficile mission, un nombre d'élèves suivis en aide mutualisée limité à deux ou trois pour que l'aide soit effective... Le nombre d'AESH, comme celui de tous les personnels spécialisés, comme le nombre de places en IME, ITEP et autres ESMS, correspondraient aux besoins notifiés par la MDPH, etc.

Malheureusement, le point de départ de la prise en charge des élèves en grande difficulté ou en situation de handicap, c'est la recherche d'économies. C'est scandaleux ! L'abandon de plus en plus d'élèves, et donc des personnels qui les accueillent par défaut est barbare ! Que dites-vous à l'enseignante du département qui doit revêtir une carapace (en l'occurrence une chemise rembourrée pour que les morsures de l'élève autiste de 7 ans qu'elle accueille 1 heure en maternelle pendant la sieste des élèves de petite section) ne lui fassent trop mal ? Que dites-vous à la mère de cette élève, obligée d'arrêter de travailler, qui est seule et démunie avec sa fille tout le reste de la journée ? Vous lui dites : « Madame, le principe intangible de l'école inclusive est mis en œuvre dans l'intérêt supérieur de votre fille et dans votre plus grand intérêt. Estimez-vous heureuse ! » Nous portons l'accusation : « Cela relève de la barbarie ! »

Monsieur le Directeur académique, la FNEC FP-FO des Côtes-d'Armor vous demande trois réponses aujourd'hui : Allez-vous intervenir pour que l'AESH porteuse de handicap et extrêmement fatiguée par ce qui a été exigé d'elle les dernières semaines, revienne à l'accompagnement de 3 élèves ? Pour information, malgré ses alertes et les nôtres, cette personne a été mise en arrêt mercredi 1er avril par son médecin. Allez-vous venir au secours de cette petite fille autiste et de sa maman pour un accueil à l'IME Guy Corlay, au plus tard à la rentrée prochaine ? Allez-vous entreprendre les démarches pour la création des UEEA nécessaires à la poursuite de la scolarisation des élèves actuellement en UEMA ?